

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE**

**D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

**PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2024**

\*\*\*\*\*

**Jeudi 14 mars 2024**

**Epreuve de Français**

Une épreuve écrite de français comportant à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat, son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ainsi que des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

Durée : 1 h 30 Coefficient : 3

**A LIRE ATTENTIVEMENT :**

**Consignes à lire avant le commencement de l'épreuve**

- Vérifiez avant de commencer que votre sujet comprend 3 pages, y compris celle-ci.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable (sont interdits les stylos à bille effaçables type « frixion ») pour écrire et/ou souligner. **Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.** L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

**Les brouillons ne seront pas ramassés, le cas échéant ceux-ci ne seront pas corrigés.**

**Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant*

# La transition écologique, ça s'apprend !

La formation aux enjeux climatiques et écologiques revêt un rôle déterminant pour convaincre les collectivités territoriales d'amorcer les transformations nécessaires et appliquer les décisions prises.

« Comme souvent en conduite du changement, la formation est essentielle. C'est d'autant plus vrai pour les questions de transition écologique et dans les collectivités territoriales, qui doivent se confronter au monde réel dans toute sa complexité », confirme Géraldine Hakim, directrice de projet « formation » au Cerema, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Par la voix de son président, l'ingénieur Jean-Marc Jancovici, le Shift-Project, laboratoire d'idées militant pour l'atténuation du changement climatique et la réduction de la dépendance de l'économie aux énergies fossiles, plaide depuis plusieurs mois pour consacrer 1 % des dépenses de fonctionnement des collectivités à la sensibilisation des élus locaux.

Son angle d'attaque : la formation académique, « de façon à poser les problèmes et à fixer les idées sur les enjeux à relever, et ainsi permettre aux collectivités de mener des politiques adaptées », indique Jean-Guillaume Bretenoux, responsable de projet « décarbonation des politiques publiques » du think tank.

« ... Elus et agents peuvent forger leurs connaissances tout en travaillant autour d'un projet concret », relate Sylvane Casademont, directrice de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie.

« ... Les élus ont une légitimité sur leur territoire et une capacité à enclencher des actions et à faire évoluer leur administration. Mais former seulement les élus n'est pas suffisant », reconnaît Laurent Delcayrou, chef de projet « résilience des territoires » au Shift Project.

Président de l'Association des dirigeants territoriaux et anciens de l'Inet (ADT-Inet), Bruno Paulmier croit en la convergence d'une vision commune entre élus et dirigeants territoriaux pour relever les défis climatiques et écologiques.

« ... Au-delà des élus et des dirigeants territoriaux, ce sont tous les agents qu'il faut sensibiliser.

Adjointe au maire de Palaiseau (35 200 hab., Essonne), chargée de la transition écologique, Delphine Person mesure la nécessité d'embarquer les services sur cette question. « Nous avons adopté un plan de transition qu'ils doivent désormais mettre en place ».

« ... Le CNFPT s'est engagé, lui, depuis quelques années, à développer la dimension écologique des compétences des 240 métiers de la territoriale.

Former tous les élus, dirigeants et agents... L'ampleur de la tâche est colossale. « Qui va s'en charger ? Il va falloir acculturer des gens capables de former les élus et les services », observe Corentin Riet, chargé de projet au Shift-Project. Changer d'échelle semble donc indispensable. C'est ce qu'a commencé à entreprendre l'Inet pour les futurs administrateurs territoriaux, qui bénéficient désormais tous, durant leur formation initiale, d'un module de vingt heures consacrées à la transition écologique, dans le tronc commun aux quinze écoles de service public.

« Et en matière de formation continue, le cycle supérieur de la transition va inspirer des déclinaisons partout en France, notamment à l'Inset [Institut national spécialisé d'études territoriales] de Montpellier », commente Franck Périnet, directeur de l'Inet et directeur général adjoint du CNFPT, qui prendra les fonctions de DGS du département d'Ille-et-Vilaine fin août. C'est aussi aux collectivités de former leurs équipes, comme le projettent -Orléans et- Montpellier.

« ... Reste qu'en matière de transition écologique des territoires, la formation n'est qu'une étape. « La sensibilisation est un premier niveau. Il faut ensuite passer de "savoir ce que l'on ne doit plus faire" à "savoir ce que l'on doit faire", ce qui implique de prendre conscience de ce que l'on peut entreprendre pour renverser significativement les tendances actuelles : cela relève d'un réapprentissage de tous les domaines d'activité, analyse Bruno Paulmier. Le troisième niveau est celui de l'appropriation par les usagers afin qu'ils comprennent les changements et n'aient pas de doute ou de désespoir d'être privés de quelque chose par la transition. »

*« La gazette de communes du 11 juillet 2022 : Extrait : Formation : La transition écologique, ça s'apprend »*

**I. Questions sur le texte (10 points)**

1. Dans quelle mesure le titre du texte vous paraît-il justifié – ou pas ? *Argumentez votre réponse en 4 lignes minimum.*
2. Quelles sont les catégories de personnes dont il est fait mention dans le texte (hormis celles nommément citées) ?
3. Expliquez la phrase « Il faut ensuite passer du "savoir ce que l'on ne doit plus faire" à "savoir ce que l'on doit faire" ».
4. L'engagement du CNFPT de développer le volet écologique vous paraît-il important ? Justifiez votre réponse (5 lignes minimum).

**II. Exercices (10 points)**

1. Proposez un synonyme de « se confronter à » (ligne 5-6).  
Expliquez « convergence » (ligne 23).  
Proposez un antonyme de « essentielle » (ligne 4) et un de « doute » (ligne 47).
2. Indiquez la nature puis la fonction des mots suivants (précisez à chaque fois « nature » et « fonction ») :
  - « rôle » (ligne 2)
  - « commune » (ligne 23)
3. Mettez « nous avons adopté » aux quatre temps simples de l'indicatif (précisez le temps utilisé à chaque fois).
4. À quel mode et à quel temps sont employés les verbes dans les extraits suivants (précisez « mode » et « temps ») :
  - « Le CNFPT s'est engagé » (ligne 29)
  - « afin qu'ils comprennent » (ligne 47)
5. Relevez un adverbe, dans la partie du texte commençant à la ligne 42 « Reste qu'en matière ... », et terminant à la ligne 48 « ... la transition ».